



Ville de Genay

A partir du 7 Juillet, la Métropole de Lyon a programmé des travaux de réalisation  
**d'un plateau surélevé pour la sécurisation des piétons devant le parvis des écoliers.**

Pour ce faire, une opération de désamiantage des enrobés est nécessaire, et oblige à

**la fermeture de la rue des écoles aux véhicules entre la Rue du Belvédère et la Rue de la Gare  
entre le 7 et le 25 Juillet 2025.**

Une autre période de fermeture de ce même secteur sera nécessaire pour la réalisation des enrobés définitifs **entre le 18 et le 22 Aout 2025.**

Un cheminement piéton sécurisé sera mis en place sur cette période.

La circulation des véhicules sera interdite Rue de la Madone entre la Rue des Molières et la Route de Neuville dans le sens Nord-Sud.  
Le terminus du bus 43 sera reporté sur la Rue de la Madone et nécessitera le stationnement du bus sur la voie de circulation, avec un relais de la navette S14 pour desservir le reste de la commune du lundi au vendredi.

Un alternat de circulation sera mis en place sur la Rue de la Gare entre la Montée des Lisières et le 400 de la Rue de la Gare avec priorité de passage pour les véhicules empruntant la déviation depuis la Rue des Ecoles.

La circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes sera interdite sur les déviations mise en place.

Compte tenu des travaux le stationnement sur la Place des Libertés et le parking du Stade Claude Perret est interdit.

Le stationnement est interdit à hauteur du chantier.

Nous avons essayé de réduire tant que possible, en lien avec les services de la Métropole, Khéolis et le SYTRAL les nuisances et la gêne liées à ce chantier.

Cette opération permettra une meilleure mise en sécurité des flux de piétons à proximité de la sortie des écoles.

Le Maire, Valérie GIRAUD

# Opérations de Désamiantage Enrobés pour

MÉTROPOLE  
GRAND LYON

## DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Nous garantissons la mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité optimales pour protéger les travailleurs ainsi que les usagers de la route et les riverains.

**Le Groupe ROGER MARTIN dispose de personnel formé, et de matériel règlementaire pour réaliser des travaux selon les exigences de la norme NFX-46-010.**

**Le respect de nos processus et les retours d'expériences sur les opérations MÉTROPOLE DE LYON depuis 2019 sont une garantie de sécurité pour nos opérateurs et le public.**



Pour votre sécurité, merci de respecter le balisage ainsi que la zone de travaux.



ZA des platières – 254 chemin des platières – 38670  
CHASSE-SUR-RHÔNE  
[www.rogermartin.fr](http://www.rogermartin.fr)